

Revues

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **123 (1978)**

Heft 10

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue

Revue historique des Armées (France), N° 2 (spécial), 1978

Le numéro entier est consacré à la Franche-Comté 1678-1978. On y trouve une étude du lt.-colonel Dutriez sur *L'agonie de «l'armée Bourbaki» — Haut-Doubs: 26 janvier au 1^{er} février 1871*. Relevons deux faits dont l'un a trait aux mouvements et l'autre à la rédaction et à la transmission des ordres. Les deux eurent des conséquences des plus graves.

Le plan français prévoyait, sous la poussée allemande, un repli de Besançon vers la région lyonnaise. «Notre plan paraissait aussi audacieux que celui des Allemands et — à tout prendre — d'égale valeur. Mais, handicap insurmontable, nous disposions pour l'exécuter de moyens de qualité très inférieure. Ainsi en ce qui concerne la vitesse, atout maître en une telle action de guerre, nos soldats et nos chevaux couvraient quotidiennement des étapes parfois deux fois moins longues que celles affectées par les hommes et les bêtes d'obéissance prussienne. De cette constatation plutôt surprenante, l'explication tient dans les observations suivantes:

1. La nourriture était meilleure chez nos adversaires.
2. L'entraînement (ainsi que l'équipement) de notre ennemi se révélait incomparablement supérieur au nôtre.
3. Les chemins péniblement déneigés par nous, au prix des plus grandes peines et souffrances, se trouvaient dégagés, donc plus faciles à parcourir, pour un poursuivant qui, souvent, nous suivait à la trace.» (P. 190.)

Le deuxième fait a trait à l'armistice conclu le 28 janvier à Versailles et qui excluait plusieurs départements, dont le Doubs et le Jura: «Cette information parvenait aux commandants en chef des armées de l'«Est» (française, commandée par Clinchant, successeur de Bourbaki) et du «Sud» (allemande, sous les ordres de Manteuffel) avec une différence capitale dans les textes transmis. Manteuffel avait droit à la version intégrale, alors que Clinchant fut destinataire d'un message ne mentionnant pas la restriction d'ordre territorial.»

Cette situation, peut-être unique dans les annales militaires, résultait, d'une part de l'inqualifiable légèreté du représentant français à Versailles: Jules Favre (rédigeant la dépêche pour Bordeaux, siège du gouvernement, n'avait-il pas oublié de transcrire le passage concernant les départements non touchés par la convention), d'autre part de la rouerie de Bismarck (s'apercevant de la faute commise par son partenaire, il se garda de la faire rectifier).

«Le résultat de cette malchance qui, implacable, nous poursuivait fut:

- d'abord sur le plan stratégique la réussite totale de notre encerclement par les Allemands, et dans le domaine tactique la mainmise par nos adversaires sur des positions favorables au déroulement de la bataille ultime;
- ensuite, l'achèvement de la décomposition matérielle et morale de «l'armée de l'Est»;
- enfin, la décision du général Clinchant: l'internement en Suisse.» (pp. 197 et 198).